

Questions orales

[Traduction]

ON DEMANDE LA DISSOLUTION DU COMITÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Étant donné que les compagnies multinationales et les compagnies à produits brevetés ont exprimé des points de vues opposés en ce qui concerne les recommandations de la Commission Eastman, il est manifeste que le comité qu'il a fait collaborer avec son ministère ne peut parvenir à des conclusions utiles. Ne serait-il pas temps que le ministre dissolve ce comité? Cela doit le déranger, étant donné que son directeur d'enquête sur les coalitions enquête sur son ministère?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement ajouter que ce gouvernement a commencé, depuis le mois de septembre, un processus démocratique de consultation. Nous entendons continuer ce processus, rencontrer nos collègues des provinces ainsi que les diverses associations de consommateurs afin d'entendre leurs réactions à ce rapport et pouvoir, par la suite, adopter une politique qui sera, j'en suis convaincu, dans l'intérêt des consommateurs canadiens.

[Traduction]

LE PRIX DES MÉDICAMENTS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Avant 1969, époque à laquelle on a remplacé les lois sur les brevets par le système actuel, les Canadiens étaient au deuxième rang parmi les pays payant leurs médicaments le plus cher. Depuis, nous sommes au deuxième rang de ceux qui les paient le moins cher. Le ministre veut-il bien dire aux Canadiens qu'il n'a pas l'intention d'apporter de réelles modifications susceptibles de saper cette situation privilégiée dont ils bénéficient depuis 1969?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne ferai que répéter tout simplement que nous chercherons à favoriser la recherche et le développement au pays en même temps que nous nous préoccupons de nous assurer que les prix à la consommation des produits pharmaceutiques demeureront le plus bas possible.

* * *

[Traduction]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'EMPLOI DES FEMMES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Je suis heureux d'apprendre que le ministre

témoignera au comité, mais s'il se montre aussi disposé à fournir des renseignements qu'il l'a été à la Chambre, les membres du comité feraient mieux de faire autre chose.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Je me reporte encore une fois, monsieur le Président, à un document interne du ministère de la Défense nationale intitulé *La politique des forces canadiennes sur l'emploi des femmes* et daté de mars 1985. Après avoir lu ce rapport, on pourrait penser qu'il a été rédigé en 1885 et non en 1985. Il contient des déclarations choquantes au sujet de la discipline, de la stabilité émotive, de l'esprit d'équipe, du moral et de l'efficacité qui feraient blêmir de rage la plupart des Canadiennes. Le ministre est-il prêt à se dissocier et à dissocier son gouvernement et son parti de ce document discriminatoire?

• (1430)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai répondu tout à l'heure à la question du député de York-Centre. Pour rassurer le député, je lui signale que, peu importe ce que contient le rapport, il ne reflète pas la politique du gouvernement. Quand nous aurons élaboré cette politique, nous l'annoncerons de la façon voulue. Je trouve cependant plutôt étrange que ces députés de l'opposition officielle posent de telles questions, puisque ce n'est pas leur parti qui a fait adopter de force la disposition relative aux droits à l'égalité des femmes dans la Charte des droits et libertés quand il était au pouvoir; c'est notre parti qui l'a fait.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Ce sont les députés d'en face qui ont été obligés d'appuyer, bien à contrecœur, les droits à l'égalité des femmes.

LA CARRIÈRE DES FEMMES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, nous savons tous que le vice-premier ministre est passé maître...

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. J'ai nettement l'impression que les députés n'ont pas vraiment la tête aux questions et aux réponses aujourd'hui.

M. Hopkins: Le vice-premier ministre vient de créer encore une habile diversion à la Chambre; il est passé maître dans cet art. Je tiens à lui rappeler une promesse électorale du parti conservateur qui s'était engagé à garantir le plein développement professionnel des membres des forces armées du Canada. Le ministre est-il prêt à garantir aux Canadiens que les sous-entendus désagréables et discriminatoires que contient le rapport ne nuiront pas à la carrière des milliers de femmes compétentes qui font déjà partie des forces armées? Sinon, devons-nous conclure que les femmes ne sont pas maintenant, en 1985, des membres légitimes et à part entière des forces armées du Canada?